



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 112349

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la diffusion par son cabinet chargé de la presse d'une invitation relative à un colloque intitulé « Euromoney Paris Forum » le 27 novembre dont il a fait l'ouverture. L'énoncé d'un intitulé anglais pour un forum accueilli à Paris même foule clairement au pied nos règles de droit : l'article 2 de notre Constitution, qui pose le principe selon lequel la langue de la République est le français, et la loi Toubon du 4 août 1994 qui en précise les contours. Alors qu'il est du devoir des pouvoirs publics de veiller scrupuleusement au respect des dispositions relatives à l'usage de la langue française, il apparaît regrettable qu'un ministre d'État semble apporter sa caution à leur détournement à travers une opération qui avalise l'imperium du tout anglais dans les relations économiques et financières. Il s'agit là d'une faute majeure tant il est vrai qu'une langue est non seulement une structure de pensée, mais aussi un atout économique dans le monde d'aujourd'hui. Dans le milieu des affaires lui-même, un certain nombre de dirigeants ont pris conscience que la maison France a tout à gagner à maintenir et à développer l'usage du français dans ses relations avec l'extérieur. Il lui demande quels efforts il entend consentir en faveur de la promotion du français, outil essentiel de la défense des intérêts économiques et financiers de notre pays dont il a la charge.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112349

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12862